

CFCIM: Les enjeux d'une élection atypique

• Candidature de binationaux, réseau d'adhérents, visas...

• Il s'agit de la Chambre française la plus importante hors de l'Hexagone

• Une quinzaine de postes à renouveler

LA Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc (CFCIM) est sous les feux de la rampe. Elle se prépare à l'élection de ses instances dirigeantes. Il s'agit de la Chambre française la plus importante hors de l'Hexagone. En effet, le 12 décembre prochain, les 52 administrateurs de la Chambre, réunis en conseil d'administration, vont élire les «quatorze ou quinze» membres du bureau dirigeant parmi lesquels sera élu un président. Philippe-Edern Klein, le président sortant, ne compte pas briguer un autre mandat. Les statuts ne le permettent pas. Le mandat du président est deux fois un an, renouvelable une seule fois, soit trois ans au maximum. «Des dépôts de candidatures ont eu lieu. Mais ils restent confidentiels pour le moment. De toute façon, il y a quatorze ou quinze membres à renouveler dans le bureau», explique Philippe-Edern Klein, président sortant. Des voix dissidentes se font aussi entendre. A en croire des adhérents qui requièrent l'anonymat, il risque d'y avoir du grabuge. Contacté par L'Economiste, l'un d'entre eux s'exprime: «14 candidats, c'est du mensonge. Il n'y a personne qui veut y aller». Trois ans plus tôt, la chambre a traversé une période de turbulences. Le président sortant explique: «Ces remous sont strictement



Elu en janvier 2017, Philippe-Edern Klein, président sortant de la CFCIM, ne se représentera pas. Le mandat du président est de deux fois un an, renouvelable une seule fois (Ph. C.M)

non fondés. Parce qu'il y a des chartes éthiques à la CFCIM, qui existent depuis des années. Ce n'est pas moi qui les ait mises en place. Il n'y a pas de mauvais fondement, ni de mauvaise interprétation des textes. S'il y avait quelque chose qui ne collait pas, on l'a nettoyé en interne. Il n'y avait pas péril en la demeure, ni de malversations». Depuis, les chartes éthiques ont été améliorées et un comité d'éthique mis en place. Pour ce qui est de l'article 12, qui exclut les Franco-Marocains de la présidence de la Chambre, Philippe-Edern Klein fait dans la pédagogie: «D'abord, l'article 12 n'est pas à

nettoyer! La Chambre a 106 ans (création en 1913). Au moment de l'indépendance du Maroc, l'Etat français et nous-mêmes avons rendu à l'Etat marocain l'intégralité des chambres que nous avions dans les régions. En 1963, le gouvernement de Sa Majesté nous a donné l'autorisation de recréer une chambre. Les statuts ont été faits par le Secrétariat général du gouvernement (SGG), pour faire le pendant de la CGEM. La règle était la création d'une chambre française qui défend les intérêts de la France au Maroc, comme la CGEM défend les intérêts du patronat marocain. Au sein de la CGEM, vous ne pouvez pas

Visas : «Nous ne sommes pas une agence de voyages! »

LA chambre ne bénéficie d'aucune subvention. Elle ne dépend que de l'argent des cotisations, des services rendus et des parcs industriels. Cependant, «nous ne sommes pas un organisme de tourisme». En juillet dernier, les dirigeants de la chambre se sont aperçus qu'il y avait des visas de touristes qui étaient joints aux demandes de visas. «J'ai pris la décision de clarifier les choses. C'est un service qu'on offre à l'adhérent. Mais nous ne sommes pas un organisme de visa. Nous sommes un organisme professionnel», souligne Philippe-Edern Klein. □

avoir un Français, ou un Allemand ou encore un Suisse administrateur ou patron d'une commission». Ainsi, ne peuvent être administrateurs de la Chambre que des Français de souche. Au fil du temps, la chambre a ouvert et élargi le champ à

des membres de nationalité marocaine, au nombre de 52. Ces derniers sont actifs dans la chambre, mais ne votent pas. «Parmi eux figurent des présidents de commission». Pour le moment, les choses perdurent ainsi. «C'est le SGG qui a émis les statuts de la CFCIM. C'est à lui de décider, pour une modification des statuts. Mais cela ne doit pas faire débat! Il ne faut pas entrer dans de petites guerres», soutient Philippe-Edern Klein. Dans des pays de la région, notamment la Tunisie, il est possible pour des binationaux de briguer la présidence de la Chambre française de commerce et d'industrie. Pour ces élections, les enjeux résident dans la continuité des actions entreprises. Mais aussi le renforcement de l'attractivité de la Chambre. Le nombre d'adhérents s'est beaucoup développé, passant de 3.500 à près de 5.000 depuis 3 ans. 80% des adhérents sont Marocains. En ce qui est des entreprises françaises, 36 sont dans le Cac40. En 3 ans, les régions sont passées à 30% des adhérents, contre environ 12% en 2017. «D'ici 2025, elles seront à 50%», pronostique Philippe-Edern Klein. Pour Philippe Cros, DG de la CFCIM, les dispositifs d'accompagnement justifient la hausse des adhésions. Elu en janvier 2017, le président sortant avait comme feuille de route le développement des régions et d'y renforcer la présence de la Chambre. Après une tournée dans les provinces du Sud (Dakhla, Laâyoune, Guelmim) a été ouverte la délégation de Laâyoune. La délégation de Dakhla a ouvert ses portes en avril 2019, puis le Forum d'affaires France-Maroc à Dakhla. En parallèle, les délégations en place à Tanger, Oujda, Marrakech, Fès, Meknès, Agadir, Rabat... ont été développées avec, à la clé, la mise en place d'animations et réunions, activités BtoB. «Chaque fois qu'il y a un intérêt d'une délégation vers une région, nous les accompagnons. C'est ce qui a permis à ces régions de se développer en nombre d'adhérents», explique Khalid Idrissi Kaitouni, directeur de l'appui aux investisseurs et à la création d'entreprises. □

M.Ko.